

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE GILLES-MESNIL SIMON
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE OULINS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONDREVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE MESNIL SIMON
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAUSSEE D'IVRY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GILLES
MONSIEUR LE DELEGUE - DD DES YVELINES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ROUVRES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GUAINVILLE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les
résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE GILLES-MESNIL SIMON

Prélèvement	00122384	Commune	GILLES
Unité de gestion	0300 SIE DE GILLES-MESNIL SIMON	Prélevé le :	mardi 19 mars 2024 à 09h40
Installation	TTP 000475 LE VALLON DES VIGNES BLANCHES	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000551 SP DES VIGNES BLANCHES (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Chlore libre
Chlore total

Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.2	°C				25.00
7.5	unité pH			6.50	9.00
0.15	mg(Cl2)/L				
0.19	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00128321 Référence laboratoire : LSE2403-49452

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0.071	µg/L		0.10		
Chlorothalonil R471811	1.255	µg/L		0.10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122384)

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Dépassement également de la concentration totale en pesticides de 0,5 µg/l (hors métabolites non pertinents) : 1,326 µg/l. Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 24 mai 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE